



Annexe graphique 3  
CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES  
DE TRANSPORTS TERRESTRES



Echelle: 1/5000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal  
du 24 février 2020

Le Maire, Michel Dagorne



Classement sonore des voies et protection selon la catégorie  
(Article R.123-13 et R.123-14 du Code de l'urbanisme)

- catégorie 1: protection de 300 m de part et d'autre de la n 165
- catégorie 1: protection de 300 m de part et d'autre de la N 165
- Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre
- Cours d'eau
- Plan d'eau

Sources: Cadastre 2019, DDTM du Morbihan/SPACES/PRN  
BE Acouphen

